

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 19  
- Présents : 17  
- Votants : 19  
- Absents : 02  
- Exclus 00

**Objet : Election des  
délégués au SIVOS de  
Bourg Saint  
Christophe - Pérouges**

**N° : 2026-14**

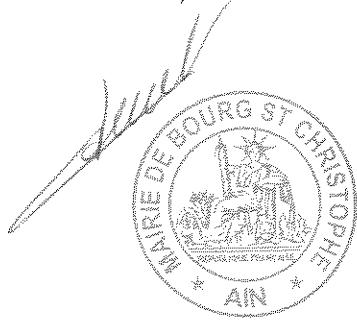
Accusé de réception  
en préfecture

001-210100541-  
20260322-delib202614-  
DE

Date de réception  
préfecture :  
24/03/2026

Et publication sur  
le site de la  
commune le

24/03/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du vingt-deux mars deux mil vingt-six

Date de convocation : 18 mars 2026

Date d'affichage : 18 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à 10h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

**Etaient présents** : Bernard PERRET, Eric CHANAVAT, Séverine CHAUSSENDE, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Moïse DA SILVA, Marjorie DE BARROS, André FAVRE, Mickaël GUERIN, Marc JANODY, Jacques MARCY, Patrick MOUSSERIN, Barbara PERNIN, Camille PESTEL, Séverine PIOT, Laëtitia SAPET, Raphaëlle TEULET

**Etaient excusés et ont donné pouvoir** :

Mathieu ARIAS pouvoir à Françoise DA SILVA  
Estelle JANIN pourvoir à Camille PESTEL

**Absent excusé** : Néant

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : Patrick MOUSSERIN

Considérant que le SIVOS de Bourg Saint Christophe - Pérouges est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIVOS, dont elle est membre,

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants de la commune auprès du SIVOS de Bourg Saint Christophe - Pérouges,

Considérant que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre d'un scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour,

Considérant la faculté offerte aux Conseils Municipaux de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une décision à l'unanimité,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués
- **DECIDE** de procéder à l'élection de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants auprès du SIVOS de Bourg Saint Christophe – Pérouges.

**PROCLAME** élus les membres suivants :

Titulaires :

- Madame Estelle JANIN (15 voix)
- Madame Séverine PIOT (15 voix)
- Monsieur Mickaël GUÉRIN (15 voix)
- Monsieur Bernard PERRET (15 voix)

Suppléants :

- Monsieur Mathieu ARIAS (15 voix)
- Madame Barbara PERNIN (15 voix)
- Madame Laëtitia SAPET (15 voix)
- Madame Raphaëlle TEULET (15 voix)

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,  
Bernard PERRET

